

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret](#)[Registre de copies de lettres envoyées_FAM](#)
[1999-09-60](#)[Item](#)[Marie Moret à Henri Buridant, 31 mars 1899](#)

Marie Moret à Henri Buridant, 31 mars 1899

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-60

Collation1 p. (254v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamillistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Henri Buridant, 31 mars 1899, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/53584>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[31 mars 1899](#)

Lieu de rédaction14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)

Destinataire[Buridant, Henri \(1864-1927\)](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne) - Famillistère

Description

Résumé Marie Moret remercie Buridant pour sa lettre du 28 mars 1899 et lui retourne un chèque de Charles Dadant [pour réabonnement au *Devoir*]. Sur un numéro du journal égaré par Louis-Victor Colin. Sur monsieur Pierquet : ne lui servir *Le Devoir* que s'il est toujours en vie.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#)

Personnes citées

- [Colin, Louis-Victor \(1865-1935\)](#)
- [Dadant, Charles \(1817-1902\)](#)
- [Pierquet, Jean-Baptiste \(1820-1899\)](#)

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 29/09/2024

Vinces 31 mars 99

-Mon cher Bourdault

Je vous remercie de votre lettre du 28^e et vous retourne ci-joint le chèque de M. Ch. Dadaut, en règle, j'espère. Merci de vos indications à ce sujet, et des diverses informations de votre lettre.

Peut-être M. Colin s'il retrouve le Devoir égaré, affirmera-t-il de vous le rendre. En ce cas, acceptez.

Je vous avais parlé de M. Pasquet, convaincu que l'on ne lui avait pas rattaché son allocation, mais qu'on ne la lui comptait que par artifice de ruse, ou même équivalence... Savez-vous ce qui peut être fait à ce sujet? Nous-mêmes ne pourrions lui servir indéfiniment le Devoir, sans nous renseigner, dans le cas où la caisse chez nous ne se renseignerait pas.

Obligée de clore, je vous envoie les meilleures amitiés de toute la famille pour vous et votre et les personnes habituelles. S'adresser, bien sûr.

M. Gadin